



COMMUNIQUE N°20/C/CBK/SG/2025 DU 31/12/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°013/AONO/CBK/CIPM/2025 DU 26/11/2025,  
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF (12,00 m) SUR LA RIVIERE ENYUM NSU  
SUR LE TRONCON DE ROUTE COMMUNALE NKONGNEN 2-EVINDISSI (LOT 1) ET CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF  
(8,00 m) SUR LA RIVIERE ONANGONDI SUR LE TRONCON DE ROUTE COMMUNALE CSI NKLNTSAM-BEMBE (LOT 2), DANS  
LA COMMUNE DE BIKOK.

**Le Maire de la Commune de Bikok communique :**

A la suite du Dossier d'Appel d'Offres N°013/AONO/CBK/CIPM/2025 DU 26/11/2025, le résultat se présente comme suit :

Nombre de lots	Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Note technique	Observations
Lot 1	ETS DREAMS SARL Tél. : 699 91 69 58 B.P. : 2670 Douala	104 671 000 FCFA	Quatre (04) mois	79,16%	Avec une offre remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires.
Lot 2		86 158 000 FCFA	Quatre (04) mois		

L'EST DREAMS SARL est retenu suite à l'appel d'offres relatif à la reconstruction d'un pont définitif (12,00 m) sur la rivière Enyum Nsu sur le tronçon de route communale Nkongnen 2-Evindissi (lot 1) et construction d'un pont définitif (8,00 m) sur la rivière Onangondi sur le tronçon de route communale CSI Nklntsam-Bembe (lot 2) dans la Commune de Bikok, pour les montants Toutes Taxes Comprises (TTC) correspondant à son offre financière. Le délai d'exécution est de : **quatre (4) Mois calendaires à compter de la date de notification du démarrage des travaux.**

L'Etablissement ci-dessus désigné est invité à se présenter à la Mairie de Bikok, dès publication du présent communiqué, pour l'établissement du Marché correspondant.

P.J : une (01) copie de la Décision d'attribution

**LE MAIRE**

**AMPLIATION :**

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ DD/MINDEVEL/MAK ;
- ✓ DDMINTP/MAK ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

